

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CCAS

Séance du Lundi 30 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire, Présidente du CCAS.

PRESENTS (12) : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h10, Thierry VERGER, Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER arrivée à 19h11, Cécile BRIEL.

ABSENTS (4) : Murielle SALCÉDO, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER.

POUVOIRS (1) : Jeannine LIABEUF donne pouvoir à Pascale HÉRAUD.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Ordre du Jour :

- Affectation des résultats,
- Mise en œuvre du repas des aînés et bons cadeaux,
- Autorisation pour signer les baux résidence autonomie,
- Validation des tarifs téléalarme CCAS BOURGOIN-JALLIEU pour l'année 2025,
- DM n°2 résidence autonomie,
- Ajout : Autorisation d'encaissement d'un chèque d'EDF.

• **Approbation du compte rendu de la réunion du CCAS du 13 juin 2024 :**

⇒ **Délibération adoptée à la majorité de 11 voix et 2 contres** (Isabelle FAYOLLE et Christophe VAGINAY).

Remarques : Isabelle FAYOLLE : Est-ce que le quorum était respecté ?
Il manque le détail des résultats des votes.

DEL 2024-17 : Affectation de résultat 2023 de la résidence autonomie – budget 2024

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

La présidente présente à l'assemblée l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 du budget du foyer logement de la manière suivante :

- **Résultat de clôture 2023 : section de fonctionnement : 53 123,46€**
 - Excédent antérieur reporté : 23 718,71€
 - Soit un résultat définitif fonctionnement de **76 842,17€**
- **Résultat de clôture 2023 : section d'investissement : -200 262,14€**
 - Excédent antérieur reporté : 267 882,12€
 - Soit un résultat définitif en investissement de **67 619,98€**

La Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante sur l'exercice 2024 :

- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement 2023 : 76 842,17€
- Report en section d'investissement de l'excédent d'investissement 2023 : 67 619,98€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 comme énoncé ci-dessus.

DEL 2024-18 : Mise en œuvre du repas des Aînés et des bons cadeaux

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de ses compétences, le CCAS peut délivrer des colis ou organiser des repas au bénéfice d'une catégorie de population, comme les personnes âgées.

Cette année, le CCAS souhaite organiser les deux, le repas et les bons. Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2024 devront à la suite d'un courrier choisir entre l'un ou l'autre.

En premier lieu, il conviendra de délibérer afin de présenter le dispositif des bons d'achat et de l'encadrer quant à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant du bon à 25 € par personne. Les bons seraient d'une valeur de 10€ et 15€. La date limite de validité de ces bons serait le 28 février 2025.

Il convient par conséquent de lister les commerçants pouvant accepter ces bons d'achat :

- Boulangerie Pâtisseries « MBL » : 576, rue Pasteur, 04 26 09 54 03
- Boucherie Million : 502, rue Pasteur : 04 74 88 17 06,
- Carrefour Express : 12, rue Lavoisier : 04 74 88 17 08,
- Fleuriste : 610, rue Pasteur, ex Le Petit Jardin, changement de propriétaire en cours,
- Tabac Presse Loto : 537, rue Pasteur : 04 76 88 11 85,
- Origano : 10, rue Lavoisier : 06 86 45 88 26,
- Au Miroir des Sports : 2, rue Anatole France, 06 83 99 53 46,
- Aisthésia Esthétique : 597, rue Pasteur : 04 74 97 04 09,
- Gomina Nouvelle Ere : 606, rue Pasteur : 04 74 88 13 98,
- Sarah Esthétique : 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Laët's Beauty : 37, rue Paul Langevin : 06 72 77 88 94 ,
- O Bun's : 250 Rue Jean Moulin : 06 51 63 75 78,
- Pharmacie : 597, rue Pasteur : 04 74 88 11 97,
- Philippe Traiteur Le Gua Mat : 75, rue Jean Moulin : 04 74 18 19 40,
- Emmaüs : 5, rue du Docteur ROUX, 04 74 92 04 12,
- Le Millésime By Emilie : 495, rue Pasteur : 04. 27 54 2132,
- Valérie Coiffure, 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Le Gazrage : garage automobile : 52, rue Lamartine : 04 27 54 19 28.

Tous les produits ou services pourront être acceptés en compensation du bon d'achat remis par le CCAS ; ces bons d'achat seront numérotés.

Il convient également d'indiquer sur ce bon son fonctionnement : zone de validité commerciale, explications à destination des commerçants pour se faire payer.

Un registre permettant d'associer chaque numéro à un bénéficiaire devra être mis en place. Les commerçants retourneront les bons d'achat visés par le commerçant et accompagnés de la facture et d'un RIB auprès de la Mairie et ce jusqu'au 31 mars 2025 ;

Dans un deuxième temps, il convient de fixer le cadre du repas.

Le repas aura lieu le dimanche 8 décembre à midi au gymnase. Ce repas est gratuit pour les personnes ayant choisi cette option.

Chaque personne qui accompagne un bénéficiaire, et ayant moins de 70 ans ou n'habitant pas la commune devra financer son repas à hauteur de 30€.

Les membres du conseil d'administration du CCAS et les conseillers municipaux ont la gratuité du repas en contrepartie du service au cours du repas. Les conjoints doivent financer leur repas à hauteur de 30€.

Les enfants du conseil municipal des enfants sont invités gracieusement au repas. En contrepartie, ils aideront au service du repas.

Le choix de l'animateur a déjà été fait : **DEL 2024 10 du 21 03 2024** (Chantal SAVENIER).

Quatre devis ont été demandé pour le choix du traiteur :

- Philippe TRAITEUR : 30€ par personne,
- Maison JEAN : menu 1 à 29€, menu 2 à 28€ et menu 2 à 26.50€,
- Traiteur GIROUD Hervé : à la carte,
- Coccina : à la carte pour 30 euros

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de donner le choix aux personnes de plus de 70 ans entre le repas et les bons.
- DÉCIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 € par personne aux personnes âgées de plus de 70 ans de la commune ayant fait ce choix. Ces bons d'achats seront valables auprès des commerçants de Saint-André-le-Gaz.
- DÉCIDE de choisir le traiteur « Philippe TRAITEUR » pour le repas pour un montant de 30€ par personne.

DEL 2024-19 : Baux cabinet médical résidence autonomie

⇒ **Délibération adoptée à la majorité de 11 voix** et 2 contres (Isabelle FAYOLLE et Christophe VAGINAY).

Le cabinet médical, précédemment occupé par le docteur BARSAN, est à la location auprès de 3 personnes dont les professions sont hypnothérapeute, praticienne de massage métamorphique, et médecine chinoise acupuncture.

Ce local sera donc divisé en deux parties soit 2 baux présentés en annexe.

La délibération en date du **13 juin 2024** fixait le montant du loyer de ce cabinet médical à **17.32€ par jour**.

Le premier local de 32m² (anciennement cabinet) aura par conséquent, au prorata des m2 un loyer à **11.22€/jour** et celui de 17.39m² (salle d'attente) aura un loyer **de 6.10€/jour** soit un montant total de 17.32€/jour.

Madame la présidente demande la validation de la séparation des 2 pièces en 2 loyers et la validation des baux présentés en annexe.

Débat : Isabelle FAYOLLE : Le montant du loyer est trop bas.

DEL 2024 20 : Validation des tarifs téléalarme CCAS BOURGOIN-JALLIEU pour l'année 2025

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le CCAS a passé une convention l'année dernière pour la mise en place de la téléalarme pour les seniors de la commune.

Abonnements mensuels :

<i>Prestation</i>	<i>Participation 2024</i>	<i>Participation 2025</i>
Abonnement mensuel IP/RTC	36,00€	36,00€
Abonnement mensuel GPRS 3G/4G	35,00€	36,00€
Abonnement mensuel Luna Mobile	37,00€	37,00€
1 ^{er} mois, frais dossier et déplacement	20.55€	21,00€
Forfait essai < 1 mois ⁽¹⁾	41,00€	42,00€
Résiliation	Terme échu Prorata temporis en cas de décès	

(1) Valable une seule fois

Autres tarifs :

<i>Prestation</i>	<i>Participation 2024</i>	<i>Participation 2025</i>
Fourniture d'un second émetteur	Gratuit	Gratuit
Fourniture d'un second socle Luna Mobile	31,00€	32,00€
Emetteur supplémentaire au-delà du 2 ^{ème}	3,10€	3,50€
Remboursement appareil + émetteur en cas de dommage causé par le bénéficiaire ou perte	200,00€ (IP/RTC) 310,00€ 31,00€ (mobile)	200,00€ (IP/RTC) 310,00€ (GPRS) 31,00€ (mobile)
Remboursement kit complet émetteur en cas de dommage causé par le bénéficiaire ou perte	48,50€	49,00€
Petit matériel d'installation et de connexion	6,00€	6,00€
Boîtier clé petit modèle		26,00€
Installation boîtier clé petit modèle	7,00€	9,00€
Boîtier clé grand modèle	92,00€	31,00€
Installation boîtier clé grand modèle	8,00€	9,00€
Frais de réinstallation en cas de résiliation < 1 mois	41,00€	41.50€
Frais de dépannage non-imputable au matériel	52,00€	53,00€
Participation aux frais en cas d'intervention injustifiée des services de secours	100,00€	100,00€

Le conseil d'administration après avoir pris connaissance des tarifs proposés pour l'année 2025, autorise la présidente à appliquer les tarifs pour l'année 2025,

Remarques : Madame FAYOLLE Isabelle demande le nombre de personne équipée.

DEL 2024-21 : DM n°2 Résidence autonomie

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Face à la complexité des statuts des trois nouveaux locataires du cabinet médical, il a été demandé à un cabinet de notaires de rédiger les baux.

Par conséquent, il convient de financer les honoraires du notaire pour un montant de 612€ TTC :

- Chapitre 012 : article 6218 = - 612€
- Chapitre 62 : article 6226 = +612€

DEL 2024-22 : Autorisation d'encaissement d'un chèque émis par EDF pour trop perçu.

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

La Présidente demande l'autorisation d'encaisser pour la Résidence Gai Soleil un chèque d'un montant de 3 822,99€, émis par EDF, pour trop perçu sur prélèvement des charges « électricité ».

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise la Présidente à encaisser pour la Résidence autonomie Gai Soleil le chèque d'un montant de 3 822 ,99€ émis par EDF.

Questions diverses

La Présidente rappelle

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h30 devant le monument, place de l'Eglise, précédée d'un défilé depuis la Place Cuzin avec RDV pour 9h15.
- La collecte annuelle de la Banque Alimentaire aura lieu cette année les 22 et 23 novembre.
 - Le vendredi 22 de 14h à 18h,
 - Le samedi 23 de 8h à 18h.

Les volontaires qui souhaitent participer à la collecte peuvent se faire connaître auprès de Christiane GANTHIER-MEYER ou à l'accueil de la mairie.

- Le Noël des Agents communaux aura lieu le vendredi 6 décembre à la Mairie.
- Le repas des Aînés est prévu le dimanche 8 décembre. La préparation de la salle se fera le samedi 7 décembre après-midi.
- La distribution des bons cadeaux se fera le samedi 7 décembre au matin à la mairie salle du conseil municipal.

Clôture de séance à 20h11

Christiane GAUTHIER-MEYER
Secrétaire de séance

Magali GUILLOT
Présidente du CCAS

